

**VILLE DE DENAIN**

**Objet : Manifestation Culturelle**

**DECISION DU MAIRE N° 2022-130/ CULTUREL**

**8. Domaines de compétences par thèmes  
8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: La Ville de Denain met à disposition de l'association « Denain 2012 », la partie Nord du parc Zola : le théâtre de verdure, pour les représentations du spectacle son et lumière « de Terre et de feu en Hainaut » qui auront lieu aux dates et heures reprises ci-dessous :

- Vendredi 26 août 2022 : 20h30
- Samedi 27 août 2022 : 20h30
- Dimanche 28 août 2022 : 20h30
- Vendredi 02 septembre 2022 : 20h30
- Samedi 03 septembre 2022 : 20h30
- Dimanche 04 septembre 2022 : 20h30

L'association « DENAIN 2012 », située au 120 rue de Villars, BP 60152 – 59722 DENAIN Cédex aura la responsabilité de la billetterie, de la mise en vente et percevra les recettes respectives à chaque date.

Les places sont vendues par l'association aux tarifs de 15 € pour le tarif plein, de 8 € pour le tarif réduit et de 3 € pour les enfants de moins de 12 ans.

La commune met également à disposition une aide logistique et le matériel scénique nécessaire, dont elle a la gestion. Cette mise à disposition s'effectuera du 16/08/2022 au 09/09/2022.

**Article 2**: Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

Denain, le 26 juillet 2022

Le Maire,



Signature du Maire

*Signature*  
**LEMOINE**

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....